

Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Mobilisation réussie : 215 000 signatures

par Jacqueline de Bruycker

Plus de 215 000 personnes ont signé la pétition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, qui a été déposée le 22 novembre dernier à l'Assemblée nationale.

Quelque 300 personnes venant de toutes les régions du Québec ont dressé une chaîne humaine pour acheminer les 215 boîtes vertes, toutes peintes à la main, renfermant la péti-

tion à trois députés appartenant à des formations politiques différentes, Diane Barbeau du Parti québécois, Christos Sirros du Parti libéral et Mario Dumont de l'Action démocratique. À tour de rôle, ils ont chacun déposé un tiers de la pétition.

Cette journée a également été marquée par la tenue d'un premier débat à l'Assemblée nationale. Le parti au pouvoir s'en est tenu à la stratégie globale de lutte à la pauvreté déjà annoncée avec l'augmentation de

0,10\$ du salaire minimum, alors que les partis d'opposition se sont prononcés en faveur de l'adoption d'une loi-cadre.

L'étape suivante en ce qui concerne le Collectif : c'est le prochain budget du Québec. Le Collectif projette d'entreprendre dès janvier une tournée des régions du Québec pour faire connaître sa plate-forme budgétaire ainsi que les outils qu'il propose

pour éradiquer la pauvreté. ☀



Suite de la page 9

quand le mandat de négociation voté en assemblée générale est clair et limpide. Sachant exactement ce que vos membres veulent et ne veulent pas, il vous est alors facile de disposer des différentes propositions de l'employeur.

Or, à l'heure actuelle, c'est précisément ce qui fait défaut: personne ne connaît le mandat du négociateur canadien. Qui sait s'il n'est pas en train d'utiliser notre système de santé comme monnaie d'échange alors que les citoyens canadiens sont tout à fait opposés à l'idée de le privatiser que ce soit au profit d'une entreprise d'ici ou d'ailleurs.

Comme on ne connaît pas le mandat du négociateur canadien, il pourrait bien ensuite prétendre qu'il n'avait pas le choix, qu'il n'y aurait pas eu d'accord si le Canada n'incluait pas la santé dans la sphère de négociation, alors que, dans les faits, il l'avait laissée en pâture aux plus offrants.

La première action du RQIC a donc été d'exiger la « libération » des textes des négociations de la ZLÉA en vue d'en démocratiser l'accès. Le RQIC revendique aussi que la primauté des pactes et conventions internationales portant sur les droits humains, l'environnement et la protection de

certaines activités sociales, économiques et culturelles soit assurée dans la future ZLÉA. Le RQIC réclame également l'inclusion des normes fondamentales du travail dans les conventions de commerce international.

Le sommet parallèle des peuples tiendra les 17, 18 et 19 avril des forums de discussion ouverts au public sur les enjeux entourant la Zone de libre-échange des Amériques, notamment sur les questions des femmes, des syndicats, de l'environnement, de l'agriculture, des communications, des droits humains et sociaux, du désengagement de l'État et du développement de la

pauvreté. Le 20 avril sera consacré à un immense Teach-in organisé par Common Frontiers pour développer la vision citoyenne du monde, en opposition à la vision commerciale.

Pour faire du Deuxième Sommet des Peuples des Amériques un succès, il importe de lancer sur toutes les tribunes un appel à la mobilisation générale afin de signifier à la face des puissants de ce monde que la place de la société civile n'est pas à marchander ! ☀



Les centrales syndicales montent aux barricades

par Jacqueline de Bruycker

Pourquoi une loi aussi essentielle que celle sur la santé et la sécurité du travail n'est-elle pas appliquée dans son intégralité vingt ans après son adoption? Pourquoi quelque 86% des travailleurs ne disposent-ils toujours pas des outils essentiels à l'élimination des dangers qui menacent leur santé, leur sécurité, leur intégrité ?

Ce sont là des questions gênantes qui révèlent la léthargie du gouvernement. Cédant sans cesse au lobby de certains patrons, il a, au cours des dix dernières années, opposé une fin de non-recevoir aux représentations syndicales et coupé court aux projets soumis par la CSST qui devaient donner à tous les travailleurs les moyens de gagner leur vie sans perdre leur santé, sans risquer leur vie.

Pour mettre fin à cette discrimination inacceptable qui dure depuis trop longtemps, les quatre centrales syndicales du Québec, la CSD, la CSN, la CSQ et la FTQ, ont lancé le 13 septembre dernier, sous le thème « Priorité-Prévention-Partout », une campagne intersyndicale en santé et sécurité du travail devant quelque 700 de leurs militants venus de toutes les régions du Québec.

Une première

C'est la première fois qu'oubliant leurs divergences, les quatre centrales ont unifié leurs forces et rassemblé leurs militants pour mener une campagne commune afin d'assurer des conditions de travail sécuritaires à tous, syndiqués comme non syndiqués.

Les centrales ne revendiquent pas l'adoption d'une nouvelle loi, mais elles exigent plutôt du gouvernement qu'il applique enfin la loi qu'il a lui-même élaborée, votée en 1979. L'accessibilité est au cœur des revendications, qui ont été déposées en juin 2000 au premier ministre Lucien Bouchard.

Le rassemblement du 13 septembre 2000 a démontré la détermination des centrales syndicales ainsi que leur capacité de mobilisation. Depuis lors, plusieurs actions et manifestations ont eu lieu, d'autres prendront bientôt l'affiche, elles se poursuivront tant et aussi longtemps que le gou-



Mario Lorrain

Dirigeant du Syndicat des travailleurs et travailleuses en aéronautique de Longueuil, affilié à la CSD, Mario Lorrain a, lors du rassemblement intersyndical du 13 septembre, été invité à livrer son témoignage sur l'efficacité de l'application intégrale des mécanismes prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail pour les établissements d'un groupe prioritaire. Pour Mario Lorrain, l'application rigoureuse de la loi est avantageuse tant pour les travailleurs que pour l'employeur. D'une part, le nombre de lésions professionnelles a baissé et le travail se fait dans un environnement plus sain, plus sécuritaire. D'autre part, si la facture attribuable aux lésions professionnelles a diminué, ce sont surtout les coûts sociaux et humains pour les victimes et leur famille qui ont diminué, des coûts qui sont inestimables.



François Vaudreuil, président de la CSD, Monique Richard, présidente de la CSQ, Marc Laviolette, président de la CSN et Henri Massé, président de la FTQ.